

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 10 décembre 2019 à 18 h 30
800, boul. de Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Cathy Wong, conseillère du district de Peter-McGill
M. Robert Beaudry, conseiller du district de Saint-Jacques
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère du district de Sainte-Marie
Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère désignée

ABSENCES :

M. Richard Ryan, conseiller désigné

AUTRES PRÉSENCES :

M. Marc Labelle, directeur d'arrondissement délégué
M^e Domenico Zambito, secrétaire d'arrondissement
Mme Nathalie Deret, agente de recherche
M. Alain Dufresne, directeur des travaux publics
Mme Maryse Bouchard, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
M. Sylvain Villeneuve, directeur de l'aménagement urbain et de la mobilité
M. Jean-Luc L'Archevêque, directeur des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs
Mme Geneviève Paquette, commandante du poste 12 du Service de police
M. Cédric Couture, inspecteur du poste 21 du Service de police
M. Simon Durocher, inspecteur du poste 22 du Service de police

10.01 - Ouverture de la séance

La mairesse déclare la séance ouverte à 18 h 36. Elle souhaite la bienvenue aux participants, au nombre d'environ 202, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne des explications quant au fonctionnement du conseil d'arrondissement.

10.02 - Demande de dérogation mineure - Période d'intervention du public

- 455, rue René-Lévesque Ouest (40.13) : 1 intervenant
- 1496-1538, rue Sherbrooke Ouest (40.14) : 1 intervenant

10.03 - Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public

- 1617 B, avenue Selkirk (40.20) : aucune intervention
- 211, rue Sainte-Catherine Est (40.21) : aucune intervention

CA19 240528

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 10 décembre 2019

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 10 décembre 2019 en ajoutant les dossiers suivants :

- 20.13 Approuver la convention avec le Service à la famille chinoise du grand Montréal inc. et accorder une contribution de 150 000 \$ afin de compenser une partie des coûts d'entretien et de mise aux normes du Centre Communautaire et Culturel Chinois de Montréal (MCCUC) situé au 1088, rue Clark, en contrepartie à un accès à des espaces pour la communauté;
- 40.23 Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme (01-282) afin d'interdire les usages résidentiels dans les secteurs de la rue Parthenais et de la JTI-Macdonald, ainsi qu'augmenter la hauteur minimale aux abords du métro Frontenac en plus d'assurer une implantation en contiguïté sur la rue Ontario – Avis de motion et dépôt;
- 40.23.1 Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme (01-282) afin d'interdire les usages résidentiels dans les secteurs de la rue Parthenais et de la JTI-Macdonald, ainsi qu'augmenter la hauteur minimale aux abords du métro Frontenac en plus d'assurer une implantation en contiguïté sur la rue Ontario - 1^{er} projet de règlement;
- 40.24 Refuser le projet particulier visant la démolition du bâtiment existant et la construction d'un nouveau bâtiment mixte au 2225, rue Parthenais;
- 40.25 Adopter une résolution modifiant le délai de réalisation pour les autorisations accordées par la résolution CA12 240057 pour le bâtiment situé au 2310, rue Sainte-Catherine Est et 805, rue Fullum (ancien presbytère Saint-Vincent-de-Paul), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) – 1^{er} projet de résolution;

- 40.26 Adopter le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) visant à retirer un bâtiment de la section « Les lieux de culte » de la liste en partie II (les documents d'arrondissement) et à l'intégrer à la section « Les habitations » de cette même liste, pour le bâtiment portant le numéro 805, rue Fullum (ancien presbytère Saint-Vincent-de-Paul) – Avis de motion et dépôt;
- 40.26.1 Adopter le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) visant à retirer un bâtiment de la section « Les lieux de culte » de la liste en partie II (les documents d'arrondissement) et à l'intégrer à la section « Les habitations » de cette même liste, pour le bâtiment portant le numéro 805, rue Fullum (ancien presbytère Saint-Vincent-de-Paul) – 1^{er} projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité.

10.04

10.05 - Période de questions du public

Nom du demandeur et objet de la question

Monsieur David Luong
- YMCA Guy-Favreau

Madame Jocelyne Richard
- YMCA Guy-Favreau

Madame Isabelle Noyon
- locaux pour les organismes communautaires

Monsieur Éric Michaud
- hôpital de Montréal pour enfants

Madame Marjolaine Pelletier
- dossier Ventblo (ppu 2012)

Monsieur Laurent Loison
- dossier Ventblo (ppu 2012)

Monsieur Alain Creton
- remerciements pour tous les travaux qui ont été faits sur la rue Peel
- rénovations de la rue Peel

CA19 240529

Prolongation de la période de question

Attendu que le Règlement de régie interne du conseil (CA-24-001) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Mauzerolle

De prolonger la période de questions du public afin que toutes les personnes inscrites sur la liste soient entendues.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1192701010

Nom du demandeur et objet de la question

Madame Marie-Ève Hébert
- centre Jean-Claude-Malépart

Madame Marie-Claire Lemieux
- gestion privatisée du Centre Jean-Claude-Malépart

Monsieur Karim Kammah
- piétonnisation du parc Médéric-Martin
- piétonnisation autour des écoles

Monsieur Miguel Chehuan
- piste cyclable Maisonneuve

Madame Maria Lagarde
- 2225, rue Parthenais

Monsieur Nathael Bureau
- mobilité piétonne et sécurisation autour de l'école Garneau

Madame Stéphanie Bellenger-Heng
- brigadiers scolaires et collaboration en amont
- compost dans les écoles

Monsieur Vincent Léger
- nouveau développement entre Atateken et Frontenac

Monsieur Laurent Deslauriers
- sécurité des piétons
- supports à vélo

Monsieur Antonin Labossière

- félicitations

Monsieur Bernard Saint-Pierre
- école primaire

Monsieur Philippe Bouchard
- 2225, rue Parthenais

Monsieur Robert Hajaly
- consultation sur Sainte-Catherine Ouest
- utilisation du bâtiment sur Lincoln et Lambert-Close

La mairesse déclare la période de questions du public terminée à 20 h 26. 21 personnes sur les 23 inscrites ont été entendues.

10.06 - Période de questions des membres du conseil

Aucune question.

CA19 240530

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Cathy Wong

De réunir, pour étude et adoption, les articles 10.07 à 10.11.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240531

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 novembre 2019

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Cathy Wong

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 novembre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

10.07 1192701077

CA19 240532

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion spéciale du comité consultatif d'urbanisme tenue le 28 octobre 2019

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Cathy Wong

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion spéciale du comité consultatif d'urbanisme tenue le 28 octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

10.08 1192701073

CA19 240533

Adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 12 novembre 2019

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Cathy Wong

D'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 12 novembre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

10.09 1192701075

CA19 240534

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction signé par le secrétaire d'arrondissement relatif au Règlement CA-24-307 intitulé Règlement modifiant le Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085) afin de régir l'utilisation des souffleurs ou aspirateurs à feuilles, de procéder à des corrections de nature technique et de réviser certaines amendes

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Cathy Wong

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction signé par le secrétaire d'arrondissement relatif au Règlement CA-24-307 intitulé Règlement modifiant le Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085) afin de régir l'utilisation des souffleurs ou aspirateurs à feuilles, de procéder à des corrections de nature technique et de réviser certaines amendes.

Adoptée à l'unanimité.

10.10 1192701079

CA19 240535

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes de démolition du 28 novembre 2019

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Cathy Wong

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes de démolition du 28 novembre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

10.11 1192701078

CA19 240536

Approuver la catégorie de reconnaissance obtenue en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de l'arrondissement de Ville-Marie, et ce, jusqu'au 18 mars 2023

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Cathy Wong

D'approuver la catégorie de reconnaissance de l'organisme à but non lucratif suivant de l'arrondissement de Ville-Marie ayant déposé une demande dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, et ce, jusqu'au 18 mars 2023 :

Carrefour jeunesse-emploi Montréal Centre-Ville B

Cette catégorie a été attribuée conformément aux résultats obtenus lors de l'analyse de la demande avec la grille d'évaluation produite à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

12.01 1197709003

CA19 240537

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Cathy Wong

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240538

Accorder un contrat de 601 222,50 \$, taxes incluses, d'une durée de 24 mois, à Axia services, pour assurer les services d'entretien ménager de la cour de voirie de l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 601 222,50 \$ (appel d'offres public 19-17877-A52 – 3 soumissionnaires)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Cathy Wong

D'autoriser une dépense maximale de 601 222,50 \$ pour le service d'entretien ménager des bureaux de la Cour de services de l'arrondissement de Ville-Marie, située au 1455 rue Bercy, pour une durée de 24 mois (appel d'offres public 19-17877-A52 - 3 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Axia Services, plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total de 601 222,50 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1194206006

CA19 240539

Accorder un contrat de 528 652,24 \$, taxes incluses, à Immobilier Belmon inc. pour réaliser des travaux de rénovation et de réaménagement du chalet pour intégration d'une toilette autonettoyante _ parc Charles S. Campbell et autoriser une dépense maximale de 621 517,46 \$ (appel d'offres public VMP-19-017 - 7 soumissionnaires)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Cathy Wong

D'autoriser une dépense maximale de 621 517,46 \$ pour réaliser des travaux de rénovation et de réaménagement du chalet pour intégration d'une toilette autonettoyante_Parc Charles S. Campbell (appel d'offres public VMP-19-017 - 7 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Immobilier Belmon inc., au prix de sa soumission, soit au prix total de 528 652,24 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1195258003

CA19 240540

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2020, avec le Y des femmes de Montréal dans le cadre du programme « activités physiques et de loisirs » et accorder une contribution totale de 50 000 \$

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Cathy Wong

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2020, avec le Y des femmes de Montréal;

D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 50 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1190173006

CA19 240541

Accorder un contrat de 339 150,50 \$, pour une durée de 36 mois, soit du 15 avril 2020 au 15 avril 2023, taxes incluses, à 178001 Canada inc. (Groupe Nicky) pour les services d'entretien horticole et maintien de la propreté du Square Cabot pour l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 373 065,50 \$ (appel d'offre public 19-17902 – 2 soumissionnaires)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Cathy Wong

D'autoriser une dépense maximale de 373 065,50 \$ pour l'entretien horticole et maintien de la propreté du Square Cabot pour une durée de 36 mois (appel d'offres public 19-17902- 2 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à 178001 Canada inc. (Groupe Nicky), plus bas soumissionnaire conforme de 339 150,50 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'autoriser un budget prévisionnel de contingences au montant de 33 915,00 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1198028002

CA19 240542

Approuver la convention et accorder un contrat de services de 226 488 \$, taxes incluses, à la Société écocitoyenne de Montréal (SEM) pour la réalisation du plan d'action 2020 de l'Éco-quartier de Sainte-Marie

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Cathy Wong

D'approuver la convention de services avec la Société écocitoyenne de Montréal pour la réalisation du Plan d'action 2020 de l'Éco-quartier de Sainte-Marie;

D'accorder, à cette fin, un contrat de 226 488 \$, taxes incluses, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1196091004

CA19 240543

Approuver la convention et accorder un contrat de services de 172 687 \$, taxes incluses, le cas échéant, à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud (ASCCS) pour la réalisation du plan d'action 2020 de l'Éco-quartier de Saint-Jacques

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Cathy Wong

D'approuver la convention de services avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud pour la réalisation du Plan d'action 2020 de l'Éco-quartier de Saint-Jacques;

D'accorder, à cette fin, un contrat de 172 687 \$, taxes incluses, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1196091005

CA19 240544

Approuver la convention et accorder un contrat de services de 173 119 \$, taxes incluses, le cas échéant, à la Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal (SAESEM) pour la réalisation du plan d'action 2020 de l'Éco-quartier de Peter-McGill

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Cathy Wong

D'approuver la convention de services avec la Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal pour la réalisation du Plan d'action 2020 de l'Éco-quartier de Peter-McGill;

D'accorder, à cette fin, un contrat de 173 119 \$, taxes incluses, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1196091006

CA19 240545

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2020, avec l'Association Les Chemins du Soleil pour un soutien à la mission et accorder une contribution de 35 000 \$

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Cathy Wong

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2020, avec l'Association Les Chemins du Soleil;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 35 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1194105007

CA19 240546

Modifier la résolution CA17 240468 et approuver la convention modifiée avec le Centre culturel et communautaire Sainte-Brigide afin d'en prolonger la durée jusqu'au 31 décembre 2021

Attendu que le conseil a, par sa résolution du CA17 240468 adoptée à sa séance du 12 septembre 2017, approuvé la convention, se terminant le 31 décembre 2019, avec le Centre culturel et communautaire Sainte-Brigide pour la réfection de la toiture de l'ancienne église Sainte-Brigide-de-Kildare;

Attendu qu'une contribution de 250 000 \$ a été accordée à cet effet;

Attendu que les travaux n'ont pu être réalisés comme prévu au 31 décembre 2019 :

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Cathy Wong

De modifier la résolution CA17 240468 afin de prolonger la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2021;

D'approuver la convention modifiée, avec le Centre culturel et communautaire Sainte-Brigide dans le cadre des travaux de réfection de la toiture de l'ancienne église Sainte-Brigide de Kildare afin de prolonger la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2021;

D'imputer conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1194105006

CA19 240547

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2020, avec La Maison des jeunes Quinka-Buzz inc. pour le programme « Jeunesse » et accorder une contribution de 17 500 \$

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Cathy Wong

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2020, avec La Maison des jeunes Quinka-Buzz inc. pour le programme jeunesse;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 17 500 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1194105008

CA19 240548

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Cathy Wong

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.11 à 20.13.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240549

Approuver deux conventions, se terminant le 30 septembre 2020, avec le Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie et la Table de quartier Peter-McGill dans le cadre du programme « Passeport Jeunesse » et accorder une contribution totale de 20 000 \$

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Cathy Wong

D'approuver deux conventions, se terminant le 30 septembre 2020, avec le Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie et la Table de quartier Peter-McGill dans le cadre du programme passeport jeunesse;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 10 000 \$ au Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie;
- 10 000 \$ à la Table de quartier Peter-McGill;

D'imputer cette dépense totale de 20 000 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1190173005

CA19 240550

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 6 500 \$

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Cathy Wong

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 2 000 \$ à Centre de pédiatrie sociale Centre-Sud;
- 500 \$ à Les archives gaies du Québec;
- 3 000 \$ à Fondation du refuge pour femmes chez Doris inc. (LA);
- 500 \$ au Jeune Conseil de Montréal;
- 500 \$ à Association des locataires du 970 Robin;

D'imputer cette dépense totale de 6 500 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1190619011

CA19 240551

Approuver la convention avec le Service à la famille chinoise du grand Montréal inc. et accorder une contribution de 150 000 \$ afin de compenser une partie des coûts d'entretien et de mise aux normes du Centre Communautaire et Culturel Chinois de Montréal (MCCUC) situé au 1088, rue Clark, en contrepartie à un accès à des espaces pour la communauté

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Cathy Wong

D'approuver la convention avec le Service à la famille chinoise du grand Montréal inc. afin de compenser une partie des coûts d'entretien et de mise aux normes du Centre Communautaire et Culturel Chinois de Montréal (MCCUC) situé au 1088, rue Clark;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 150 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Des questions sont posées et des commentaires formulés.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 1192701066

CA19 240552

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Cathy Wong

De réunir, pour étude et adoption, les articles 30.01 à 30.03.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240553

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2019

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Cathy Wong

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1192701074

CA19 240554

Approuver la convention avec Espace Saint-Denis Quartier Latin et accorder une contribution de 273 279 \$ afin de compenser la moitié du coût des frais de permis d'occupation temporaire du domaine public à l'occasion des travaux effectués sur les bâtiments situés aux 1564 à 1596, rue Saint-Denis (Théâtre St-Denis)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Cathy Wong

D'approuver la convention avec Espace Saint-Denis Quartier Latin afin de compenser la moitié du coût des frais de permis d'occupation temporaire du domaine public à l'occasion des travaux effectués sur les bâtiments situés aux 1564 à 1596, rue Saint-Denis (Théâtre St-Denis);

D'accorder, à cette fin, une contribution de 273 279 \$;

D'imputer ce montant conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1190858004

CA19 240555

Autoriser une affectation de 300 000 \$ en provenance du fonds de stationnement pour l'achat et l'installation de supports à vélo sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Cathy Wong

D'autoriser une affectation de surplus de 300 000 \$ en provenance du fonds de stationnement pour l'achat et l'installation de supports à vélo, et divers besoins en lien avec le stationnement, sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1195382022

CA19 240556

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Cathy Wong

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.01 à 40.08.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240557

Adopter un règlement imposant, à compter du 1^{er} janvier 2020, une taxe à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'assurer le niveau de service - Adoption

Vu l'avis de motion donné du règlement imposant, à compter du 1^{er} janvier 2020, une taxe à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'assurer le niveau de service par sa résolution CA19 240527;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement imposant, à compter du 1^{er} janvier 2020, une taxe à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'assurer le niveau de service lors de la séance du 12 novembre 2019 par sa résolution CA19 240527;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Cathy Wong

D'adopter le Règlement CA-24-308 intitulé Règlement imposant, à compter du 1^{er} janvier 2020, une taxe à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'assurer le niveau de service.

Adoptée à l'unanimité.

40.01
CA-24-308
1195384002

CA19 240558

Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier latin et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 - Adoption

Vu l'avis de motion donné du règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier latin et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 par sa résolution CA19 240517;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier latin et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 » par sa résolution CA19 240517;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Cathy Wong

D'adopter le Règlement CA-24-311 intitulé Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier latin et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité.

40.02
CA-24-311
1190318026

CA19 240559

Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 - Adoption

Vu l'avis de motion donné du règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 par sa résolution CA19 240518;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 » par sa résolution CA19 240518;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Cathy Wong

D'adopter le Règlement CA-24-312 intitulé Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal, Quartier historique et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité.

40.03
CA-24-312
1190318027

CA19 240560

Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 – Adoption

Vu l'avis de motion donné du règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 par sa résolution CA19 240519;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village » et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 » par sa résolution CA19 240519;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Cathy Wong

D'adopter le Règlement CA-24-313 intitulé Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité.

40.04
CA-24-313
1190318028

CA19 240561

Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination Centre-ville et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 - Adoption

Vu l'avis de motion donné du règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination Centre-ville et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 par sa résolution CA19 240520;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination Centre-ville et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 » par sa résolution CA19 240520;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Cathy Wong

D'adopter le Règlement CA-24-314 intitulé Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination Centre-ville et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité.

40.05
CA-24-314
1190318025

CA19 240562

Adopter un règlement modifiant le Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme (CA-24-003) afin d'introduire une limite de renouvellements de mandats et de procéder à deux corrections de mise à jour dans deux articles - Adoption

Vu l'avis de motion donné du règlement modifiant le Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme (CA-24-003) afin d'introduire une limite de renouvellements de mandats et de procéder à deux corrections de mise à jour dans deux articles par sa résolution CA19 240521;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme (CA-24-003) afin d'introduire une limite de renouvellements de mandats et de procéder à deux corrections de mise à jour dans deux articles » par sa résolution CA19 240521;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Cathy Wong

D'adopter le Règlement CA-24-310 intitulé Règlement modifiant le Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme (CA-24-003) afin d'introduire une limite de renouvellements de mandats et de procéder à deux corrections de mise à jour dans deux articles.

Adoptée à l'unanimité.

40.06
CA-24-310
1195289003

CA19 240563

Adopter une résolution autorisant la construction d'un bâtiment de 13 étages à des fins résidentielles, sur un terrain situé au 391, rue Saint-Paul Ouest, dans le Vieux-Montréal, en vertu du Règlement sur les projet particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et abroger la résolution CA12 240383 - Habitations Le Moyne/Saint-Paul - Adoption

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 12 novembre 2019;

Attendu qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, des demandes signées par au moins 12 personnes intéressées ont été reçues, celle-ci entraînant pour les zones visées 0074, 0092 et 0320 la tenue d'un registre que 179 personnes habiles à voter devront signer pour donner lieu, le cas échéant, à la tenue d'un référendum :

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Cathy Wong

- 1) D'accorder, pour le terrain situé au 391, rue Saint-Paul Ouest dans le Vieux-Montréal, - Habitations Le Moyne/Saint-Paul, conformément au Règlement sur les projet particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, l'autorisation de construire un bâtiment de 13 étages à des fins résidentielles, et ce, en dérogation aux articles 10 et 43 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
 - a) la construction doit être conforme à l'implantation, la volumétrie et la hauteur montrées aux plans numérotés 25 à 33 et 35 à 48 inclusivement, dessinés par les architectes Saucier + Perrote et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 2 août 2019;
 - b) un plan d'aménagement paysager détaillé de la cour intérieure et des toits montrant notamment le type de plantes choisies doit être déposé lors de la demande de permis;
 - c) les aménagements paysagers doivent être soignés, leur entretien doit être prévu et les espèces végétales devront être remplacées au besoin;
 - d) au moins 35 unités doivent comprendre 2 chambres à coucher et 4 unités 3 chambres à coucher;
 - e) la délivrance du permis de construction doit être soumise à la procédure de révision du titre VIII du règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au règlement, le critère additionnel suivant s'applique :
 - i) l'éclairage nocturne prévu aux plans doit être discret afin de ne pas engendrer de pollution lumineuse;
- 3) De fixer un délai de 60 mois pour débiter les travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi elle sera nulle et sans effet;
- 4) D'abroger la résolution CA12240383 autorisant la construction d'un bâtiment de 12 étages à des fins résidentielles, sur un terrain situé au 391, rue Saint-Paul Ouest, dans le Vieux-Montréal, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Habitations Saint-Paul) (dossier 1124400032).

Adoptée à l'unanimité.

40.07
pp 413
1190607008

CA19 240564

Édicter une ordonnance, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), afin d'établir une zone de stationnement pour personnes à mobilité réduite devant le 1823, rue Tupper

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Cathy Wong

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 257, afin d'établir une zone de stationnement pour personnes à mobilité réduite face au 1823, rue Tupper.

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1197876001

CA19 240565

Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, afin d'introduire le pouvoir d'identifier, par ordonnance, une rue partagée ou une vélorue - Avis de motion et dépôt

Avis de motion est donné par la conseillère Sophie Mauzerolle annonçant l'adoption du projet de règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'ajouter la définition de la rue partagée ainsi que celle de la vélorue, et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.09
C24-315
1195353003

CA19 240566

Adopter un règlement modifiant le Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008) afin de procéder à des corrections de nature technique - Avis de motion et dépôt

Avis de motion est donné par la conseillère Sophie Mauzerolle annonçant l'adoption du projet de règlement modifiant le Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008) afin de procéder à des corrections de nature technique, et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.10
CA-24-316
1197199007

CA19 240567

Adopter un règlement modifiant le Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008) afin de procéder à des corrections de nature technique - 1^{er} projet de règlement

Attendu que, à cette même séance, un avis de motion de l'adoption du règlement ci-dessous a été donné et qu'une copie a été déposée;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Cathy Wong

D'adopter le premier projet de règlement modifiant le Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008) afin de procéder à des corrections de nature technique.

Adoptée à l'unanimité.

40.10.1
CA-24-316
1197199007

CA19 240568

Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de rectifier et d'ajouter certains immeubles d'intérêt à travers le territoire - Avis de motion et dépôt

Avis de motion est donné par la conseillère Sophie Mauzerolle annonçant l'adoption du projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de rectifier et d'ajouter certains immeubles d'intérêt à travers le territoire, et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.11
CA-24-282.119
1197199006

CA19 240569

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Cathy Wong

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.11.1 à 40.20.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240570

Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de rectifier et d'ajouter certains immeubles d'intérêt à travers le territoire - 1^{er} projet de règlement

Attendu que, à cette même séance, un avis de motion de l'adoption du règlement ci-dessous a été donné et qu'une copie a été déposée;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Cathy Wong

D'adopter un premier projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de rectifier et d'ajouter certains immeubles d'intérêt à travers le territoire.

Adoptée à l'unanimité.

40.11.1
CA-24-282.119
1197199006

CA19 240571

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance modifiant le sens de la circulation sur la rue Sanguinet entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Ontario pour le mettre en direction nord et abroger l'ordonnance C-4.1, o. 240

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Cathy Wong

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 258 modifiant le sens de la rue Sanguinet entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Ontario pour le mettre en direction nord;

D'abroger l'ordonnance C-4.1, o. 240.

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1195914009

CA19 240572

Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation relativement à la marge latérale pour l'agrandissement du bâtiment situé au 455, boulevard René-Lévesque Ouest

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Cathy Wong

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), pour le bâtiment à être construit au 455, boulevard René-Lévesque Ouest, une dérogation relativement à la marge latérale, et ce, en dérogation à l'article 81 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité.

40.13 1196255017

CA19 240573

Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), des dérogations relativement à la hauteur maximale et à l'interdiction d'aménager un débarcadère hors rue pour une construction située au 1496-1538, rue Sherbrooke Ouest

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Cathy Wong

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), pour le bâtiment à être construit au 1496-1538, rue Sherbrooke Ouest, des dérogations relativement à la hauteur maximale et à l'interdiction d'aménager un débarcadère hors rue, et ce, en dérogation aux articles 10 et 381 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité.

40.14 1196255018

CA19 240574

Adopter une résolution autorisant un projet immobilier à usages mixtes comprenant la transformation et la restauration des immeubles situés aux 2105 à 2137, rue De Bleury et une nouvelle construction sur les lots adjacents, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Cathy Wong

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, pour le terrain constitué des lots 1 340 528 et 1 340 540, ainsi que des lots 1 340 526, 1 340 525, 1 340 538, 1 340 536, 1 340 534, sur lesquels sont érigés les bâtiments sis aux 2105 à 2137, rue De Bleury, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
 - a) de déroger notamment à l'article 10 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), relativement à la hauteur maximale;
 - b) de transformer et d'occuper les édifices sis aux 2105 à 2137, rue De Bleury, d'ériger et d'occuper un édifice sur les lots 1 340 528 et 1 340 540, conformément aux plans réalisés par Geiger et Huot Architectes numérotés A-002; A-100 à A-105; A-108 à A-111; A-200 à A-203; 1 à 3; 12; 15; 17; 20, ainsi qu'aux plans réalisés par Groupe BC2 numérotés III et VI; estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 28 novembre 2019;
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
 - a) la transformation des bâtiments existants, l'implantation, la hauteur, la volumétrie et la composition architecturale de l'enveloppe de la nouvelle construction doivent être substantiellement conformes aux plans mentionnés au sous-paragraphe b) du paragraphe 1) de la présente résolution;
 - b) seuls les usages commerciaux sont autorisés pour les locaux du rez-de-chaussée ayant front sur la voie publique, à l'exception du bâtiment sis au 2105-2115, rue De Bleury;
 - c) tous les logements situés au niveau du rez-de-chaussée dont la hauteur des fenêtres est égale ou inférieure à 1,2 m doivent être aménagés sur deux étages;
 - d) le projet doit comprendre une proportion minimale de 18 % de logements de deux chambres à coucher;
 - e) la restauration des façades des bâtiments existants doit comprendre le retour à la composition d'origine pour les façades des rez-de-chaussée commerciaux, la restauration des boiseries et métaux ouvragés, la restauration de la maçonnerie, et le remplacement des fenêtres selon la forme et l'apparence d'origine;
 - f) la proportion et la nature de la végétalisation prévue sur les terrasses sur le toit et dans le jardin doivent être substantiellement conforme aux plans;
 - g) la ruelle déplacée à l'arrière des bâtiments existants doit être aménagée en ruelle verte par le promoteur;
 - h) la demande de permis de construction ou de transformation de ce projet doit être accompagnée :
 - i. d'une déclaration des mesures prévues, conformément à la Loi sur la Régie du logement, pour la relocalisation et l'indemnisation des locataires au moment de la demande et des douze derniers mois précédant la demande;
 - ii. d'une lettre de garantie bancaire irrévocable d'un montant de 879 520 \$ visant à assurer le respect des caractéristiques architecturales d'origine; celle-ci doit demeurer en vigueur jusqu'à ce que les travaux de restauration des façades des bâtiments existants du projet soient exécutés; advenant que les travaux de restauration et de conservation ne soient pas réalisés à la fin des travaux de construction ou que ceux-ci ne soient pas conformes aux

- plans soumis pour révision, la garantie bancaire sera réalisable par le conseil de l'arrondissement de Ville-Marie;
- iii. d'une lettre d'entente relative à l'inclusion de logements sociaux et abordables, qui doit avoir été signée avant l'adoption finale de la présente résolution auprès du Service de l'habitation. Cette entente devra prévoir un pourcentage minimum de 15 % de logements abordables ainsi qu'une contribution financière équivalente à au moins 20 % de logements sociaux;
 - i) les demandes de permis de construction ou de transformation de ce projet doivent être soumises à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent :
 - i. la majorité des logements situés au rez-de-chaussée donnant sur une ruelle doivent avoir une entrée privative;
 - ii. les logements donnant sur la façade principale doivent disposer de Juliettes;
 - iii. la composition architecturale des façades visibles depuis la rue De Bleury doit assurer une bonne intégration avec les façades des bâtiments existants et assurer une cohérence entre le basilaire et les étages supérieurs;
 - iv. la composition architecturale du rez-de-chaussée du nouveau bâtiment doit reprendre la division historique du cadastre de la rue De Bleury;
 - v. des jeux d'appareillage de briques doivent être prévus sur les murs aveugles et sur le parapet de la façade sur la rue De Bleury;
 - vi. les constructions hors toit et les équipements mécaniques hors toit doivent être traités de manière à assurer leur intégration architecturale;
 - vii. la présence d'une couverture végétale dans les espaces disponibles au sol et sur le toit doit être assurée;
- 3) De fixer un délai de 60 mois pour débiter les travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.15
pp 418
1197400004

CA19 240575

Retirer, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), 260 espaces de stationnement tarifés à des fins d'ajustements pour travaux autorisés en cours dans différentes rues de l'arrondissement de Ville-Marie

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Cathy Wong

De retirer, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), 260 espaces de stationnement tarifés à des fins d'ajustements pour travaux autorisés en cours dans différentes rues de l'arrondissement de Ville-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

40.16 1195353004

CA19 240576

Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2019, 10^e partie, A) et édicter les ordonnances

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Cathy Wong

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmation d'événements sur le domaine public (saison 2019, 10^e partie, A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 617 permettant à certaines conditions le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 259 permettant d'effectuer la fermeture de rues sur les sites et selon les horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 566 permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.17 1195907011

CA19 240577

Adopter une résolution autorisant 4 nouvelles enseignes commerciales pour le bâtiment situé au 1250, boulevard René-Lévesque Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Cathy Wong

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, pour le bâtiment situé sur le lot 1 851 407 du cadastre du Québec bordé par les rues Drummond et Stanley, l'avenue des Canadiens-de-Montréal et le boulevard René-Lévesque Ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation:
 - a) de déroger à l'article 5 du Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un édifice à bureaux situé dans le quadrilatère borné par les rues Drummond, La Gauchetière, Stanley et le boulevard René-Lévesque, dans le quartier de Saint-Antoine (7908), afin d'autoriser les enseignes conformes aux plans numérotés 1 à 8, préparés par Icubic inc. en date du

15 octobre 2019, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité le
14 novembre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

40.18
pp 416
1194869012

CA19 240578

Adopter une résolution autorisant l'aménagement de 30 logements dans le bâtiment situé aux adresses civiques 1419 à 1441, rue Pierce en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Cathy Wong

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder l'aménagement de 30 logements dans un bâtiment situé aux 1419 à 1441 rue Pierce (Les maisons en rangée William D.-Stroud), dans un secteur de catégorie d'usage R.2, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeubles (CA-24-011), et ce, en dérogation à l'article 143 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
 - a) l'ensemble des restaurations en façade avant devra être identique aux composantes d'origine du bâtiment;
 - b) l'aménagement de la ruelle arrière devra être révisé afin d'accroître les mesures assurant la sécurité des futurs utilisateurs, dont l'installation d'un système d'éclairage adéquat;
 - c) prévoir la gestion des matières résiduelles à même les plans d'aménagement du projet, particulièrement pour les logements donnant uniquement sur la ruelle;
 - d) aucun appareil mécanique et aucune sortie mécanique ne pourront être installés sur les balcons ou dans les fenêtres des unités résidentielles.
- 3) Le projet sera soumis à la procédure du titre VIII suite du dépôt de la demande de permis de construction.

Adoptée à l'unanimité.

40.19 1198398007

CA19 240579

Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage « bureau » au sous-sol et au rez-de-chaussée d'un bâtiment dans un secteur de la catégorie R.2, au 1617 B, avenue Selkirk

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Cathy Wong

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), l'usage « bureau » dans un secteur associé à la catégorie R.2 au nord de la rue Sherbrooke, au sous-sol et au rez-de-chaussée du bâtiment situé au 1617 B, avenue Selkirk, et ce, conformément l'article 151 de ce même règlement;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- l'ensemble des travaux d'aménagement des bureaux doit être « réversible », c'est-à-dire qu'il sera simple de reconvertir le bureau en appartement résidentiel. Dans ce sens, les travaux de réaménagement intérieur devront être réalisés selon les plans préparés par Adam Korzekwa, ingénieur et fournis pour la présente demande;
- l'autorisation de l'usage « bureau » s'applique uniquement au sous-sol et au rez-de-chaussée;
- aucune modification extérieure n'est autorisée;
- une seule enseigne non lumineuse de 0,5 m² maximum pourra indiquer la place d'affaire sur la façade avant du bâtiment.

Par ailleurs, les membres du comité soulignent que le demandeur devra fournir une lettre du syndicat de copropriété confirmant son approbation du projet.

Adoptée à l'unanimité.

40.20 1198398005

CA19 240580

Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage résidentiel (sauf au rez-de-chaussée) pour un bâtiment abritant un nombre illimités de logements dans un secteur de la catégorie M.9C pour le bâtiment projeté au 211, rue Sainte-Catherine Est

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Cathy Wong

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), l'usage résidentiel pour un bâtiment abritant un nombre illimité de logement (sauf au rez-de-chaussée) dans un secteur de la catégorie M.9C pour le bâtiment à projetée au 211, rue Sainte-Catherine Est, et ce, conformément au paragraphe 1° de l'article 247 de ce règlement;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- les mesures de mitigation sonore prévues devront être entièrement mises en place;
- l'ensemble des logements et chambres créées devront comporter un système d'aération adéquat afin de pouvoir contrôler la température sans avoir à ouvrir les fenêtres. Ce système d'aération

- devra être centralisé sur le toit. Aucun appareil mécanique ne pourra être installé sur les balcons ou dans les fenêtres des unités résidentielles;
- les études suivantes devront être réalisées avant l'émission du permis de construction et advenant des résultats non satisfaisants, le projet devra être soumis à nouveau au comité, incluant des mesures d'atténuation supplémentaires :
 - o un LAeq 24 h pour les logements d'habitation qui font face à la rue Sainte-Catherine pour tenir compte du bruit généré par les véhicules automobiles et autres sources de bruit susceptible de perturber les logements;
 - o un autre LAeq 24 h pour les logements d'habitation qui font face à la terrasse arrière en tenant compte de la capacité maximum que peut accueillir cette terrasse et autre source de bruit susceptible de perturber les logements;
 - o la prédiction du bruit ambiant en façade des logements d'habitation (principalement devant les ouvertures) du futur projet afin de déterminer l'isolement nécessaire pour atteindre les 40 dBA, devrait apparaître sur le rapport;
 - le projet sera soumis à la procédure du titre VIII suite du dépôt de la demande de permis de construction;
 - fournir des exemples de projet que le concepteur a déjà réalisé avec ce genre de briques.

Par ailleurs, les membres du comité se disent préoccupés considérant que le projet pourrait occasionner des sources de plaintes potentielles envers la terrasse du Pub Sainte-Élizabeth reconnu comme une icône de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.

40.21 1198398004

CA19 240581

Adopter un règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (O-0.1) afin de définir les cafés-terrasses - Avis de motion et dépôt

Avis de motion est donné par la conseillère Sophie Mauzerolle annonçant l'adoption du projet de règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (O-0.1) afin de définir les cafés-terrasses, et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.22
CA-24-317
1193200002

CA19 240582

Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme (01-282) afin d'interdire les usages résidentiels dans les secteurs de la rue Parthenais et de la JTI-Macdonald, ainsi qu'augmenter la hauteur minimale aux abords du métro Frontenac en plus d'assurer une implantation en contiguïté sur la rue Ontario - Avis de motion et dépôt

Avis de motion est donné par la conseillère Sophie Mauzerolle annonçant l'adoption du projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'interdire les usages résidentiels dans les secteurs de la rue Parthenais et de la JTI-Macdonald, ainsi qu'augmenter la hauteur minimale aux abords du métro Frontenac en plus d'assurer une implantation en contiguïté sur la rue Ontario.

40.23
CA-24-282.120
1198398008

CA19 240583

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Cathy Wong

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.23.1 à 40.25.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240584

Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme (01-282) afin d'interdire les usages résidentiels dans les secteurs de la rue Parthenais et de la JTI-Macdonald, ainsi qu'augmenter la hauteur minimale aux abords du métro Frontenac en plus d'assurer une implantation en contiguïté sur la rue Ontario - 1^{er} projet de règlement

Attendu que, à cette même séance, un avis de motion de l'adoption du règlement ci-dessous a été donné et qu'une copie a été déposée;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Cathy Wong

D'adopter un premier projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'interdire les usages résidentiels dans les secteurs de la rue Parthenais et de la JTI-Macdonald, ainsi qu'augmenter la hauteur minimale aux abords du métro Frontenac en plus d'assurer une implantation en contiguïté sur la rue Ontario.

Adoptée à l'unanimité.

40.23.1
CA-24-282.120
1198398008

CA19 240585

Refuser le projet particulier visant la démolition du bâtiment existant et la construction d'un nouveau bâtiment mixte au 2225, rue Parthenais

Considérant l'ensemble des préoccupations exprimées par les citoyens, notamment au moment de la consultation publique qui s'est tenue le 23 octobre 2019;

Considérant l'adoption du Programme particulier d'urbanisme de Sainte-Marie (PPU) en 2012, qui a attribué l'affectation du sol « secteurs d'emplois » au secteur situé au nord de la rue Ontario, en bordure de la rue Parthenais;

Considérant la volonté de privilégier les usages commerciaux qui contribuent à la restructuration de l'économie du quartier, basée sur les activités culturelles;

Considérant la recommandation de la Direction de l'arrondissement à l'effet de mettre un terme aux procédures d'adoption du projet tel que soumis :

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Cathy Wong

De refuser le projet particulier visant la démolition du bâtiment existant et la construction d'un nouveau bâtiment mixte au 2225, rue Parthenais.

Adoptée à l'unanimité.

40.24
pp 415
1194869011

CA19 240586

Adopter une résolution modifiant le délai de réalisation pour les autorisations accordées par la résolution CA12 240057 pour le bâtiment situé au 2310, rue Sainte-Catherine Est et 805, rue Fullum (ancien presbytère Saint-Vincent-de-Paul), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Cathy Wong

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

- 1) De modifier le délai de réalisation pour les autorisations accordées par la résolution CA12 240057, pour le bâtiment situé au 2310, rue Sainte-Catherine Est et 805, rue Fullum (ancien presbytère Saint-Vincent-de-Paul), et ce, afin que les travaux de construction débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution;
- 2) En cas de non-respect de ce délai, l'autorisation prévue en 2012 devient nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.25
pp 419
1196255020

CA19 240587

Adopter le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) visant à retirer un bâtiment de la section « Les lieux de culte » de la partie II (les documents d'arrondissement) et à l'intégrer à la section « Les habitations » de cette même liste, pour le bâtiment portant le numéro 2310, rue Sainte-Catherine Est (ancien presbytère Saint-Vincent-de-Paul) - Avis de motion et dépôt

Avis de motion est donné par la conseillère Sophie Mauzerolle annonçant l'adoption du projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), en retirant le bâtiment situé au 805, rue Fullum, lot 5 015 274 (ancien presbytère Saint-Vincent-de-Paul) de la section « les lieux de culte » de la liste « Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » incluse à la partie II des documents d'arrondissements du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), et en l'intégrant à la section « Les habitations » de cette même liste.

40.26 1196255014

CA19 240588

Adopter le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) visant à retirer un bâtiment de la section « Les lieux de culte » de la partie II (les documents d'arrondissement) et à l'intégrer à la section « Les habitations » de cette même liste, pour le bâtiment portant le numéro 2310, rue Sainte-Catherine Est (ancien presbytère Saint-Vincent-de-Paul) - 1^{er} projet de règlement

Attendu que, à cette même séance, un avis de motion de l'adoption du règlement ci-dessous a été donné et qu'une copie a été déposée;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Cathy Wong

D'adopter le premier projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), en retirant le bâtiment situé au 805, rue Fullum, lot 5 015 274 (ancien presbytère Saint-Vincent-de-Paul) de la section « les lieux de culte » de la liste « Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » incluse à la partie II des documents d'arrondissements du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), et en l'intégrant à la section « Les habitations » de cette même liste.

Adoptée à l'unanimité.

40.26 1196255014

CA19 240589

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Cathy Wong

De réunir, pour étude et adoption, les articles 51.01 à 51.03.

Adoptée à l'unanimité.

CA19 240590

Renouveler, pour une période de deux ans, le mandat de trois membres du Conseil jeunesse de Ville-Marie

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Cathy Wong

De renouveler, pour une période de deux ans, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022, le mandat des membres du Conseil jeunesse de Ville-Marie suivants :

- Monsieur David Beauregard;
- Monsieur Vincent Huynh;
- Madame Fatine Karkri.

Adoptée à l'unanimité.

51.01 1195179008

CA19 240591

Désigner madame Sophie Mauzerolle à titre de mairesse suppléante du 1^{er} janvier au 30 juin 2020

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Cathy Wong

De désigner la conseillère Sophie Mauzerolle à titre de mairesse suppléante du 1^{er} janvier au 30 juin 2020.

Adoptée à l'unanimité.

51.02 1192701076

CA19 240592

Nommer madame Katerine Rowan à titre de secrétaire d'arrondissement à la Direction des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs de l'arrondissement de Ville-Marie

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Cathy Wong

D'approuver la nomination de Madame Katerine Rowan à titre de secrétaire d'arrondissement à la Direction des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs de l'arrondissement de Ville-Marie en date du 14 décembre 2019;

D'approuver la nomination de M. Jean-Luc L'Archevêque à titre de secrétaire d'arrondissement substitut à la Direction des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs de l'arrondissement de Ville-Marie en date du 10 décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

51.03 1192818005

CA19 240593

Fermer et retirer du domaine public le lot 5 916 099 du cadastre du Québec, situé entre la rue Clark, le boulevard de Maisonneuve Ouest et le boulevard St-Laurent, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Cathy Wong

De fermer et de retirer du domaine public le lot 5 916 099 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé entre la rue Clark, le boulevard de Maisonneuve Ouest et le boulevard Saint-Laurent.

Adoptée à l'unanimité.

70.01 1191368010

Levée de la séance

La mairesse indique que la prochaine séance du conseil sera tenue le 11 février 2020 à 18 h 30, à la salle de conseil situé au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est. L'ordre du jour étant épuisé, elle déclare la séance close à 20 h.

70.02

Valérie Plante
Mairesse

Katerine Rowan
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA20 240008
lors de la séance du conseil tenue le 11 février 2020.